

ARRÊTÉS

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 001-210100715-20260402-A_PER202604_143-AI



FOLIO 160

COMMUNE de CESSY

A_PER202604_143

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Madame POLIGNÉ Marina

Grade et fonctions : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe/ Secrétaire du maire, du D.G.S., du Conseil Municipal et du CCAS

Durée hebdomadaire : 35H

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2122-8,

VU le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints en date du 30 mars 2026,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Marina POLIGNÉ, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe exerçant les fonctions de secrétaire du Maire, du D.G.S., du Conseil Municipal et du CCAS,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, et sous la surveillance et la responsabilité du Maire, Madame Marina POLIGNÉ, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, reçoit délégation de signature à compter du 2 avril 2026 pour :

- L'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux ;
- La délivrance des expéditions de ces registres.

ARTICLE 2 : Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet de la commune,
- notifié à l'intéressée,

et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Gex,
- Monsieur le Comptable public assignataire.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le :
Signature de l'agent

Fait à Cessy, le 2 avril 2026

Le Maire,

Monsieur Christophe BOUVIER



RC